Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 045-214501421-20260917-D2026_086-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GUYARD, Maire.

Nombre de membres
Présents : 21
En exercice :27
Votants : 24
Date de la convocation : 04/09/2026
Date d'affichage : 04/09/2026

Présents : M. Bruno GUYARD, Mme Mallorie MATTON-KNOPP, M. Philippe BAUMY, Mme Fanny BRUYNEEL, Mme Aurore YANG, M. Loïc CROCHET, Mme Christelle TESSIER, M. Stéphane ARNOULT, M. Bruno GODET, M. Denis SARDON, Mme Béatrice TRIFFAULT, M. Christian SIFFELET, M. Fabien BOUCHER, Mme Florence BOISTARD, Mme Nathalie INGELAERE, Mme Solène MENNECIER, Mme Raphaëlle DAOUPHARS, Mme Ludivine BOISARD, Mme Isabelle PERCHERON, M. Morgan GUERAULT, M. Yannick BANSCH,

Absents ayant donné un pouvoir
Mme Maud DEBOUT à M. Bruno GODET, Mme Stéphanie TRIFFAULT à Madame Béatrice TRIFFAULT, M. Gaël ZICKLER à Monsieur Yannick BANSCH

Absents excusés : M. Pierre-Antoine FIEVET, M. Arnold MARAIS, M. Léo BEAUCHAMP.

A été nommé secrétaire : Christelle TESSIER

Objet de la délibération :

5 Institutions, organisation et vie politique
5-3 Désignation de représentants
5-3-6 Autres représentants

2026-086- Modification de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement pour l'Aérodrome

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2111-1 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.571-77 et R.571-73
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28/08/2024 portant modification de la composition de la commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Saint-Denis-de-l'Hôtel,
La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Denis-de-l'Hôtel est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement et à a l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. Elle concourt à remédier aux nuisances susceptibles d'être générées par les activités liées au fonctionnement de l'aérodrome.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 045-214501421-20260917-D2026_086-DE

Considérant le renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires des élections organisées les 15 et 22 mars 2026, il convient de modifier la composition de cette commission.
Il convient de désigner le conseiller municipal qui représentera la comme de Fay-aux-Loges au sein de cette commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de désigner : Madame Solène MENNECIER pour représenter la commune de Fay-aux-Loges au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Denis-de-l'Hôtel

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification le :